



Salaires impayés par mon employeur

Par **fanchkiller**, le 25/11/2014 à 13:51

Bonjour,

je suis intermittent du spectacle, j'ai travaillé pour un producteur de spectacle sur une tournée au mois d'octobre, et je devais travailler aussi en novembre mais le producteur a annulé la tournée en novembre faute de moyens financiers. J'ai les contrats de travail du mois d'octobre et la DUE (ou DPAAE) du mois de novembre.

A ce jour, les salaires d'octobre ne m'ont pas été payés, ni les frais engendrés par la tournée (billets sncf, les remboursements de ceux-ci sont clairement stipulés sur les contrats de travail).

J'ai envoyé une mise en demeure LAAR à mon employeur mais celui-ci ne répond pas.

Mes collègues qui sont dans le même cas que moi proposent de s'approprier mutuellement les services d'un avocat spécialisé pour aller au plus vite dans le règlement des salaires. Mais cet avocat va nous demander des honoraires et je ne suis pas en mesure de les payer...

Quelle est la marche à suivre dans ce genre de situation?

D'avance merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le 25/11/2014 à 17:28

Bonjour,

Je vous conseillerais de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé avec la preuves des heures travaillées et les justificatifs des frais...